

DATE : 23/11/2017

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification du produit chimique - Échantillon

Description : Fixion 2

Modèle d'échantillon : 57209

<b>Nom du fournisseur :</b> DongGuan PELLENC Electrical & Mechanical Co., Ltd. <b>Adresse :</b> Floor 1/2 Building 7 – Small Sci Park Northern Area – Songshan Lake Dongguan City <b>Numéro de téléphone :</b> 0086 769 22899000 <b>Numéro de télécopie :</b> 0086 769 2289001 <b>E-mail :</b> s.vigouroux@pellenc-china.com	<b>Site de production :</b> PELLENC Quartier Notre Dame <b>Numéro de téléphone :</b> 334 90 09 47 00 <b>Numéro de télécopie :</b> 334 90 09 47 52
--	--

Numéro de téléphone d'urgence : 44 (0)1865 407333

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des cas d'urgence : aucune information disponible.

Classification selon le SGH : substance dangereuse non dangereuse

Éléments d'étiquetage SHG	
Pictogramme(s) de danger	Non disponible
Mention d'avertissement	Non disponible
Déclaration(s) de danger	Non disponible
Mise(s) en garde	
Prévention	Non disponible
Intervention	Non disponible
Stockage sécurisé	Non disponible
Élimination	Non disponible

Risques physiques et chimiques : aucune information disponible

Risque pour la santé : aucune information disponible

Dangers pour l'environnement : aucune information disponible

Autres dangers : aucune information disponible

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Classification de la substance ou du mélange : Mélange

Composition chimique	N° CAS	N° CE	Poids (%)
Feuille d'aluminium	7429-90-5	231-072-3	2-10
Composé de nickel	1313-99-1	215-215-7	0-80
Composé de manganèse	1313-13-9	215-202-6	0-14

DATE : 23/11/2017

Composé de cobalt	1307-96-6	215-154-6	0-14
Feuille de cuivre	7440-50-8	231-159-6	2-10
Carbone	7440-44-0	231-153-3	9-30
Électrolyte	---	---	9-20

Remarque :

CAS : Chemical Abstracts Service (Division d'American Chemical Society).

EC : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés

« --- » : aucune donnée

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

**Informations générales** : aucune mesure particulière n'est requise.

**Après inhalation** : amener la victime dans un endroit aéré. Pratiquer la respiration artificielle si elle a du mal à respirer.

Consulter un médecin.

**Après un contact cutané** : retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon et bien rincer. Laver les vêtements et les chaussures avant de les réutiliser. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Après un contact oculaire** : rincer les yeux abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**Après ingestion** : ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

**Effets aigus et retardés**

**Principaux symptômes** : aucune information détaillée pertinente.

**Effets sur la santé** : aucune information détaillée pertinente.

**Conseil pour la protection des sauveteurs** : aucune information détaillée pertinente.

**Conseil à l'attention du médecin** : nécessité d'un traitement médical immédiat et d'un traitement des symptômes particulier - aucune information détaillée pertinente.

### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés** : utiliser un produit d'extinction approprié pour les conditions locales et l'environnement, comme la poudre sèche ou le CO<sub>2</sub>.

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** : la batterie peut éclater et libérer des produits de décomposition dangereux lorsqu'elle est exposée au feu. Les batteries au lithium-ion contiennent de l'électrolyte inflammable qui peut s'échapper, s'enflammer et produire des étincelles lorsqu'elles sont soumises à une température élevée (> 150 °C), lorsqu'elles sont endommagées ou mal utilisées (p. ex. dommages mécaniques ou surcharge électrique) ; peuvent brûler rapidement avec effet d'embrasement ; peuvent enflammer d'autres batteries à proximité de vêtements.

**Méthode d'extinction et mesures de protection** : porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale imperméable.

### SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Mesures de protection personnelle, équipement de protection et procédures d'élimination d'urgence** :

DATE : 23/11/2017

porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate :

**Précautions pour la protection de l'environnement :** ne pas permettre la dispersion du matériau dans l'environnement sans

autorisations gouvernementales appropriées.

**Mesures à prendre en cas de déversement ou de dispersion et méthode d'élimination des déchets :** éloigner toute source d'inflammation, et évacuer la zone. Balayer le sol en utilisant une méthode qui ne génère pas de poussière. Collecter autant de matériau déversé que possible, et placer le produit déversé dans un conteneur à déchets approprié. Éviter que le matériau déversé ne se répande dans les égouts, fossés et plans d'eau. Tous les déchets doivent être conformes aux règlements des Nations Unies, nationaux et locaux en matière d'élimination.

**Pour éviter les mesures secondaires de prévention des catastrophes :** voir la Section 7 pour obtenir des conseils sur une manipulation sûre.

Voir la Section 8 pour obtenir des informations sur l'équipement de protection individuelle. Voir la Section 13 pour en savoir plus sur l'élimination.

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions pour une manipulation sûre :** éviter de consommer des aliments et de boissons dans les zones de travail. Se laver les mains avec du savon et de l'eau avant de manger ou de boire. Mettre les conteneurs à la terre lors du transfert de liquide pour empêcher l'accumulation statique et la décharge.

**Informations de protection contre le feu et les explosions :** les batteries peuvent exploser ou causer des brûlures si elles sont démontées, écrasées ou exposées au feu ou à des températures élevées. Ne pas court-circuiter ou installer avec une inversion de polarité.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :** les lieux et conteneurs de stockage doivent être conformes aux exigences. Stocker dans un endroit frais, sec, et bien ventilé. Éloigner de toute source de chaleur en évitant les longues périodes d'exposition à la lumière du soleil.

### SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Limites d'exposition professionnelle

**Composants présentant des valeurs seuil à surveiller sur le lieu de travail :** aucune information détaillée pertinente.

**Limite biologique :** aucune information détaillée pertinente.

**Détection :** aucune information détaillée pertinente.

#### Contrôle technique

**Mesures générales de protection et d'hygiène :** les mesures de précaution habituelles doivent être prises lors de la manipulation de produits chimiques

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Protection respiratoire :** utiliser un appareil respiratoire approprié en cas de fortes concentrations.

#### Protection personnelle

Protection des mains	Protection des yeux
----------------------	---------------------

DATE : 23/11/2017

 Gants de protection	 Lunettes de protection hermétiques
---	--

### SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Apparence	Noir
Forme	Prismatique
Odeur	Inodore
Informations sur les propriétés électriques	
Tension	10,9 V
Tension cellule	3,7 V
Puissance électrique	3500 mAh
Watt-heure	38 Wh

### SECTION 10 : STABILITÉ ET REACTIVITÉ

**Stabilité chimique** : stable dans des circonstances normales.

**Possibilité de réaction dangereuse** : aucune donnée disponible

**Conditions à éviter** : flammes, étincelles, autres sources d'ignition et matériaux incompatibles.

**Incompatibilités** : agents oxydants, acides, basiques.

**Produits combustibles dangereux** : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, vapeurs d'oxyde de lithium.

### SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

LC50/LD50

**Toxicité aiguë Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** : non disponible.

LC50 : concentration létale, 50 pour cent)

LD50 : dose létale, 50 pour cent)

**Irritation/corrosion cutanée** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Excitation/corrosion des yeux** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Irritation respiratoire ou cutanée** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Cellules germinales, respectivement** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Cancérogénicité** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Toxicité pour la reproduction** : aucune information détaillée pertinente.

**Toxicité spécifique pour un organe cible, exposition unique** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Toxicité spécifique pour un organe cible, exposition répétée** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

DATE : 23/11/2017

**Risque d'inhalation** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Effets potentiellement nocifs** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

### SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

#### Toxicité écologique

**Toxicité aquatique** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Persistance et dégradabilité** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

#### Comportement dans des systèmes environnementaux

**Potentiel de bioaccumulation** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Mobilité dans le sol** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

#### Effets sur l'environnement

**Informations écologiques supplémentaires** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

**Remarques générales** : ne pas permettre la dispersion du matériau dans l'environnement sans autorisations gouvernementales appropriées.

**Autres effets indésirables** : pas d'informations pertinentes supplémentaires disponibles.

### SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

**Méthodes de traitement des déchets et recommandation** : consulter les réglementations locales ou nationales pour une élimination appropriée.

**Emballages non nettoyés et recommandation** : l'élimination doit être réalisée conformément aux prescriptions légales

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	IATA	IMDG
No UN	UN3481	N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Batteries lithium-ion contenues dans l'équipement ou emballées avec	Batteries lithium-ion contenues dans l'équipement ou emballées avec
Classe(s) de danger relative(s) au transport	9	9
Groupe d'emballage	N/A	N/A
Polluant marin		Non

IATA : (International Air Transport Association)

IMDG : (International Maritime Dangerous Goods)

**Informations relatives au transport** : la batterie au lithium (136656 - 10,9 V, 3400 mAh) a réussi le test UN38.3

DATE : 23/11/2017

**Mode de transport :** Par voie aérienne, maritime, ferroviaire ou terrestre.

### SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVE A LA REGLEMENTATION

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) No 1907/2006.

Les lois, règlements, règles, normes et dispositions suivantes relatives à la substance ou au mélange s'appliquent :

Composition	N° CAS	TSCA	IESC	DSL / NDSL	EINECS / ELINCS / NLP
Feuille d'aluminium	7429-90-5	Listé	Listé	DSL	Listé
Composé de nickel	1313-99-1	Listé	Listé	DSL	Listé
Composé de manganèse	1313-13-9	Listé	Listé	DSL	Listé
Composé de cobalt	1307-96-6	Listé	Listé	DSL	Listé
Cuivre	7440-50-8	Listé	Listé	DSL	Listé
Carbone	7440-44-0	Listé	Listé	DSL	Listé

EINECS : (European Inventory of Existing Chemical Substances)

ELINCS : (European List of Notified Chemical Substances)

DSL : (Canadian Domestic Chemical Substances)

IESC : (Inventory of Existing Chemical Substances in China)

NDSL : (Canadian non-domestic Chemical Substances)

NLP :

TSCA : (Toxic Substances Control Act of USA)

### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Avis au lecteur : les informations ci-dessus sont basées sur des données dont nous avons connaissance et que nous considérons comme correctes en date des présentes. Étant donné que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions qui sont hors de notre contrôle et/ou qui nous sont inconnues, et étant donné que les données rendues disponibles postérieurement à la date des présentes peuvent inclure des modifications aux informations, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux résultats de leur utilisation. Ces informations sont fournies à la condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même l'aptitude du matériel pour son usage particulier.